

Préambule

De par la volonté des acteurs normands exprimée lors des appels à projet ADEME de 2022 et 2023, il est constitué le 13 février 2024, un réseau régional des acteurs de la low-tech en Normandie.

La constitution de ce réseau s'inscrit dans le cadre d'une mission d'animation pilotée par l'ADEME, le Dôme et la région Normandie.

Enjeux du réseau

Le mouvement low-tech est une démarche de conception qui vise à répondre aux besoins humains essentiels au niveau technologique adapté. Ses initiatives proposent des solutions durables, accessibles au plus grand nombre et qui favorisent l'autonomie locale et la résilience.

À l'échelle du territoire, l'approche permet une économie de ressources et l'adaptation aux éventuelles crises, par des chaînes de valeurs plus courtes et résilientes.

Le réseau low-tech normand s'est donné pour objectif de déployer les démarches low-tech sur le territoire. C'est un projet de société transversal qui fait appel à tous les types d'acteurs de la société civile.

Il est structuré en 3 axes :

1. la **démocratisation de la démarche** par la création de nouveaux imaginaires, la sensibilisation et la formation d'acteurs économiques
2. la **structuration de la filière low-tech** pour professionnaliser l'innovation et lui permettre de passer à l'échelle, via des appuis réglementaires et un écosystème industriel réactif
3. l'**animation d'une plateforme régionale efficace** pour permettre la création des chaînes de valeurs territoriales et faciliter les coopérations multi-acteurs qu'elles nécessitent

Objet de la présente charte

Cette charte vise à réunir dans une même dynamique, autour de valeurs communes et avec un plan d'action commun au sein d'un réseau régional, les divers acteurs présents en Normandie, fédérés par le même engagement pour le développement des démarches low-tech à l'échelle du territoire.

Les structures se reconnaissant dans cette charte se signaleront auprès du Dôme, animateur du réseau régional low-tech normand. De son côté, Le Dôme incitera de potentiels acteurs de la low-tech à rejoindre le réseau régional dans sa diversité (structures publiques comme privées) : associations, industriels, entreprises, EPCI, collectivités territoriales, institutions.

La signature du présent document exprime le souhait d'être membre du réseau low-tech normand. Elle signifie l'acceptation et l'engagement de la structure au respect de cette charte. Elle est valide jusqu'au 31 décembre 2025.

Engagement des membres

Intérêt d'appartenance au réseau

Le réseau constitue une opportunité de mieux connaître le potentiel de chacun des acteurs et d'accroître l'impact de leurs actions respectives et/ou mutuelles, d'en initier de nouvelles, de monter en compétences.

Les membres bénéficient de la dynamique de réseau sur le territoire grâce à :

- Un accès privilégié aux informations, services, ressources et communs déployés par le réseau
- L'établissement de liens avec les autres acteurs en région pour développer les démarches low-tech, accueillir des actions, des publics, des intervenants ou proposer leurs propres actions à l'échelle régionale
- L'identification en tant que professionnel de la low-tech en Normandie, via notamment l'intégration à la **cartographie** annualisée du réseau

Principes d'engagement

Les signataires de la présente charte s'engagent à :

- Accepter les objectifs et principes d'organisation exposés ci-dessus
- Prendre part, notamment au sein de **groupes de travail**, au plan d'action défini collectivement
- Faciliter l'identification de structures par le Dôme
- Valoriser la **marque du réseau régional**, propriété du Dôme, uniquement pour des communications en lien direct avec les actions menées par le réseau
- Corriger ou retirer toute communication ne respectant pas la règle ci-dessus sur demande du coordinateur du réseau
- Pour les structures de droit privé, inscrire leurs actions dans le respect du contrat d'engagement républicain (CER) tel que défini dans la loi du 24 août 2021

Organisation du réseau régional

Gouvernance du réseau

Le réseau n'a pas d'existence juridique propre. Il est formalisé par la simple adhésion de personnes morales à la présente charte. Sa gouvernance et son animation sont assurées comme suit :

- Le comité technique (Cotech) réunissant la Région Normandie, l'ADEME et Le Dôme pour piloter la mission d'animation
- Sous l'autorité du comité technique, Le Dôme construit et anime le réseau à travers un des évènements dédiés et des groupes de travail

Le réseau low-tech normand organise ses membres selon **4 collèges** symboliques, qui traduisent le rôle principal de la structure dans la filière :

- Les **Animateurs** qui portent des actions de sensibilisation et de formation à la low-tech, constituant un ancrage territorialisé ou un contact auprès des usagers finaux
- Les **Expérimentateurs** qui mènent des opérations de recherche-action ou qui expérimentent la démarche low-tech au sein de leur organisation pour faire évoluer leurs activités
- Les **Soutiens** qui facilitent, financent, accompagnent des initiatives low-tech
- Les **Fabriques** de valeur socio-économique qui répondent aux besoins du territoire et incarnent la low-tech dans leur activité

Conditions d'appartenance

Pour pouvoir faire partie du réseau, les structures doivent répondre aux critères suivants :

- Disposer d'une personnalité morale
- Être une structure portant ou soutenant des projets en lien avec la low-tech, ou simplement disposée à appliquer la démarche en son sein. Une structure dont le siège n'est pas en Normandie mais qui réalise des actions en région peut être membre du réseau
- Adhérer aux principes et modalités de fonctionnement définis dans la présente charte

SIGNATURE DE LA STRUCTURE

Fait à : Le :

Dénomination de la structure :

.....
.....

Responsable :

.....
.....

Cachet de la structure :